



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR
DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET 2015

RENSEIGNEMENTS SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL AU 1 ^{ER} JANVIER 2015			
Rôle triennal	2013	2014	2015
Facteur comparatif du rôle	1.00	1.03	1.09
Proportion médiane	100 %	97 %	92 %

ÉQUIVALENT D'ASSIETTE FISCALE			
Catégories d'immeubles	Valeur foncière (\$)	%	Équivalent d'assiette fiscale \$
Imposables	194 110 800	100 %	194 110 800
Gouv. Canada (poste)	108 200	100 %	108 200
École primaire	1 660 400	65 %	1 079 260

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	Budget 2014 (\$)	Budget 2015 (\$)
------------------------------	------------------	------------------

Taxes générales		
-----------------	--	--

Foncière générale	0,61 / 100	0,62 / 100
-------------------	------------	------------

Service de la dette		
---------------------	--	--

- Règlement 348-05 (autopompe)	0,011 / 100	0,011 / 100
- Règlement 357-06 (acquisition 5, chemin du Vide)	0,006 / 100	0,006 / 100
- Règlement 396-08 (citerne)	0,013 / 100	0,011 / 100

Tarifications pour services municipaux		
--	--	--

Eau (par logement)	230,00	230,00
Compteurs	1,10/m ³	1,15/m ³
Égout (par logement)	120,00	120,00
Traitement des eaux usées - élimination des boues	15,00	15,00
Déchets domestiques (par logement)	102,15	102,95
Collecte sélective (par logement)	54,10	41,00
Collecte des résidus verts (unité évaluation)	15,25	15,25
Vidange des fosses septiques	75,00	75,00
Bibliothèque	31,00	31,00
Règlement 365-06 (Prés-Verts) (par mètre linéaire)	10,25	10,25
Règlement 436-12 Branche 1 (par mètre linéaire)	21,2694	21,2694
Règlement 436-12 Branche 1 (par superficie à l'hectare)	19,9325	19,9325

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

% DES VALEURS DES NOUVELLES UNITÉS ET DES RÉNOVATIONS RÉSIDEN- TIELLES IMPOSABLES PAR RAPPORT À LA VALEUR TOTALE DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES IMPOSABLES

2013 = 2,06 % 2012 = 2,90 %

2,06 %

Croissance des valeurs résidentielles imposables.



RESSOURCES HUMAINES

POURCENTAGE DU COÛT DE LA FORMATION PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION TOTALE

2013 = 3,61 % 2012 = 1,34 %

3,61 %

Cette augmentation est due à la formation de nouveaux pompiers.

EFFORT DE FORMATION PAR EMPLOYÉ

2013 = 37,96 h 2012 = 15,37 h

37,96 h

Le nombre d'heures de formation par employé. L'augmentation provient de la formation de pompiers.

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBLISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017 (\$)

Revenus	2015	2016	2017
Subventions	80 000 \$	1 024 000 \$	
Immobilisations payées comptant	353 200 \$	222 000 \$	160 000 \$
Fonds de roulement			
Dépenses	2015	2016	2017
Administration générale	8 400 \$	10 000 \$	
Sécurité publique	3 200 \$	10 000 \$	10 000 \$
Voirie municipale	287 100 \$	150 000 \$	150 000 \$
Hygiène du milieu	100 000 \$	1 076 000 \$	
Loisirs et culture	34 500 \$		

Une volonté du monde municipal!

En mai 2004, le gouvernement du Québec conformait l'établissement d'indicateurs de gestion pour toutes les municipalités du Québec. Essentiellement, il s'agit d'un exercice annuel d'évaluation axé sur les résultats. À travers ces indicateurs, une municipalité peut mesurer l'atteinte de certains objectifs et apporter les ajustements requis selon le cas.

Dans un premier temps, les municipalités sont tenues de rendre compte pour 21 indicateurs qui sont obligatoirement les mêmes pour toutes. Ces indicateurs se répartissent ainsi: sécurité incendie, voirie municipale (3), enlèvement de la neige (2), traitement et distribution d'eau potable (5), traitement des eaux usées et réseaux d'égout (2), santé financière de la municipalité (7) et ressources humaines (1).

Les résultats observés permettent une appréciation de la performance de la municipalité en les comparant sur quelques années.

Les objectifs de la démarche

Avant d'énumérer les résultats de la municipalité à l'égard de ces 20 indicateurs, voyons de plus près les objectifs qui sont poursuivis:

- Améliorer le rendement des organismes municipaux dans la prestation de leurs services;
- Permettre aux élus et aux fonctionnaires de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts;
- Mieux éclairer les choix des décideurs municipaux;
- Mieux planifier les services municipaux;
- Préserver les ressources;
- Fournir aux citoyens une information objective sur la gestion des services municipaux;
- Renforcer l'engagement de l'administration envers la population.



TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAUX D'ÉGOUT

PRIX DE REVIENT, SANS AMORTISSEMENT, PAR MÈTRE CUBE D'EAUX USÉES

2013 = 0,12 \$ 2012 = 0,37 \$

0,12 \$/m³

Coût de revient du traitement, sans l'amortissement, d'un m³ d'eaux usées traitées par la station d'épuration. Le coût est moindre car nous n'avons pas fait la vidanges des boues.

PRIX DE REVIENT, AVEC AMORTISSEMENT, PAR MÈTRE CUBE D'EAUX USÉES

2013 = 0,20 \$ 2012 = 0,43 \$

0,20 \$/m³

Coût de revient du traitement, avec l'amortissement, d'un m³ d'eaux usées traitées par la station d'épuration.

COÛT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT, SANS AMORTISSEMENT, PAR KILOMÈTRE DE CONDUITES

2013 = 3 285 \$ 2012 = 1 694 \$

3 285 \$

Coût de fonctionnement des réseaux, sans l'amortissement, pour un (1) km de conduite d'égout. 4,85 km de conduites sillonnent le territoire de la municipalité.

COÛT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT, AVEC AMORTISSEMENT, PAR KILOMÈTRE DE CONDUITES

2013 = 7 179 \$ 2012 = 5 341 \$

7 179 \$

Coût de fonctionnement des réseaux, avec l'amortissement, pour un km de conduite d'égout.



VOIRIE MUNICIPALE

COÛT DE LA VOIRIE, SANS AMORTISSEMENT, POUR 1 KM DE VOIE

2013 = 1 815 \$ 2012 = 3 806 \$

1 815 \$

Représente le coût de la voirie municipale, sans amortissement, pour un km de voie. La municipalité compte 62,134 km de voie sur son territoire.

COÛT DE LA VOIRIE, AVEC AMORTISSEMENT POUR 1 KM DE VOIE

2013 = 4 009 \$ 2012 = 5 887 \$

4 009 \$

Représente le rapport des dépenses de voirie sur la valeur des infrastructures de voirie en tenant compte de l'amortissement des immobilisations. À chaque année, la municipalité investit dans ses chemins.



ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

COÛT DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE, AVEC OU SANS L'AMORTISSEMENT, POUR 1 KM DE VOIE

2013 = 1 663 \$ 2012 = 1 537 \$

1 663 \$

Représente le coût de l'ensemble des dépenses de déneigement sur le nombre de kilomètres à déneiger. Renouvellement du contrat.